



LIVRET DE GARANTIE

LES RÈGLES
D'OR 2LA GARANTIE
COMMERCIALE
GIMM 6LES PORTES
D'ENTRÉE
ET DE SERVICE 10

LES FENÊTRES 12

LES VOLETS 14

LES BLOCS-PORTES
INTÉRIEURS 16

LES ESCALIERS 18

RÉCEPTION DES PRODUITS

Vous devez examiner l'état des produits livrés dès leur réception et porter sur la lettre de voiture des réserves écrites, précises et détaillées concernant les avaries de transport ou des colis manquants.

À défaut de réserves formulées à la livraison les réserves doivent être notifiées dans les 3 jours ouvrés par lettre recommandée adressée au transporteur et copie au service logistique :

GIMM Menuiseries
ZA - 15 hameau Ramberton
Pont Trambouze - 69470 COURS

Service logistique : logistique-gam@gam-menuiseries.fr

Passé ce délai, aucune réclamation relative aux avaries de transport et à la quantité des produits ne pourra être prise en compte.

ATTENTION :

Vous disposez de 1 mois suivant la livraison pour nous signaler les défauts apparents des produits (couleur, rayure, fissure, casse) ou des produits ne correspondant pas à la commande (joints, roulettes, joints-brosses manquants, etc.). Après examen par nos soins et si l'anomalie est constatée, GIMM Menuiseries s'engage, selon le cas, à réparer le produit ou à fournir gratuitement un produit de remplacement.

Nous vous recommandons de ne pas poser un produit avec défaut apparent. Dans le cas contraire et après expertise de nos services et sous réserve de nous l'avoir signalé, notre garantie se limitera à la fourniture du produit de remplacement sans main-d'œuvre ni déplacement.

Conservez les factures. Les notices de pose, de réglage et d'entretien sont à communiquer au client final.

STOCKAGE

Nous vous conseillons notamment de stocker les produits :

- à l'abri des intempéries, des projections (plâtres, ciment,...) et des chocs,
- à plat, surélevé du sol (portes, volets battants, blocs-portes) afin d'éviter les déformations,
- à la verticale (fenêtres, vitrages, menuiseries avec vitrages) afin d'éviter les bris de verre.

Pour les blocs-portes et les escaliers en intérieur en bois, il est conseillé un stockage dans un lieu sec et ventilé (10°C à 30°C / 45% à 65% d'humidité).

POSE

Avant la pose d'un produit brut, il est recommandé de le protéger par une première couche de traitement (lasure, peinture microporeuse) au niveau de toutes les faces, chants, bâti, etc.

Préalablement à la pose d'un produit, il est conseillé de s'assurer que :

- la pièce soit parfaitement saine, sèche et ventilée,
- les supports soient plans, propres, secs et stables.

La pose des produits doit être effectuée conformément aux normes DTU ⁽¹⁾ et CPT ⁽²⁾, aux règles de l'art et aux notices de pose des produits.

ENTRETIEN

Pour que votre client profite pleinement de son produit, conseillez-lui notamment :

- d'utiliser les produits d'entretien adaptés,
- d'appliquer régulièrement une couche de produit de finition (lasure, peinture, vernis) en fonction de l'exposition et de la situation du produit.



(1) DTU : Documents Techniques Unifiés. (2) CPT : Cahier de Prescriptions Techniques.

LES REGLES D'OR



L'EFFET BILAME : DÉFORMATION DES PROFILS SOUS L'EFFET DU SOLEIL

L'effet bilame est un phénomène naturel de dilatation d'une menuiserie (surtout les coulissants en aluminium), qui apparaît lors d'une exposition prolongée au soleil. Ce phénomène peut alors ponctuellement rendre difficile l'ouverture et la fermeture de la menuiserie.

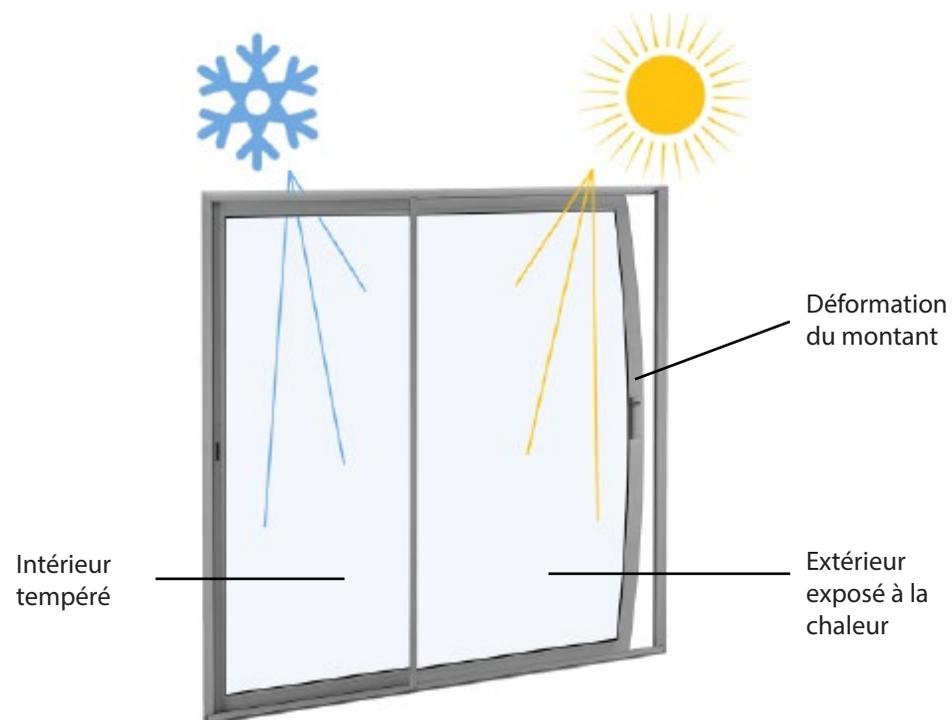
Toutes les menuiseries aluminium sont équipées de rupture de pont-thermique : ce matériau de synthèse, placé entre les profilés intérieur et extérieur, permet ainsi d'éviter que le froid entre en hiver et la chaleur en été.

Ainsi lors de fortes chaleurs, on constate que le profilé aluminium situé côté extérieur et exposé au soleil monte en température et s'allonge (dilatation), alors que le profil intérieur reste à température ambiante.

Cette différence de température peut alors provoquer une déformation temporaire de la menuiserie (cintrage) et son ouverture et fermeture peut être difficile.

A noter que l'effet bilame est accentué lorsque les menuiseries sont de couleur foncée à l'extérieur.

La qualité ou les performances des produits ne sont en rien altérés par l'effet bilame. Ce n'est pas un défaut de fabrication ou de conception. Sitôt que la température redevient normale, les profilés aluminium reprennent naturellement leur forme initiale.



LA GARANTIE COMMERCIALE



La garantie commerciale GIMM Menuiseries complète les garanties légales dues pour tout achat de produits auprès de la société GAM.

La garantie commerciale est gratuite, sous réserve du respect des conditions exposées dans ce livret, et non cessible par le Client.

DÉFINITIONS

- « Client » désigne dans le cadre de la garantie commerciale GIMM Menuiseries, tout acheteur d'un Produit agissant dans le cadre de son activité professionnelle.
- « Date d'Effet » désigne la date de la facture d'un Produit.
- « Durée » désigne la durée de la garantie commerciale courant à compter de la Date d'Effet.
- « Finition » désigne un produit de finition appliqué sur un Produit en usine.
- « Garanties Légales » désigne les garanties résultant de la loi telles que rappelées dans le livret.
- « Pièces d'usure » désigne les éléments d'un Produit qu'il est nécessaire de remplacer périodiquement.
- « Produit » désigne un produit ou un accessoire acheté auprès de la société GAM.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE COMMERCIALE

La mise en œuvre de la garantie commerciale est conditionnée :

- à la présentation par le Client de la facture du Produit;
- au paiement de la facture du Produit.

La garantie commerciale des fournitures de pièce et/ou composant et/ou produit est valable sur le territoire de la France métropolitaine uniquement.

La garantie commerciale de déplacement et main d'œuvre est valable sur le territoire de la France continentale uniquement.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE COMMERCIALE

Si un défaut apparaît sur le Produit (avant ou après la pose), vous devez le signaler, dans les meilleurs délais, au service SAV GIMM Menuiseries sur le **portail client** <https://gam.my.site.com/gam/login>

Sur la base des éléments communiqués, le technicien SAV GIMM Menuiseries décidera s'il est nécessaire de se déplacer sur le lieu de pose.

CONTACT SAV GIMM MENUISERIES : 04 74 64 54 32

Portail client : <https://gam.my.site.com/gam/login>

CONDITIONS D'EXCLUSION DU SERVICE APRÈS-VENTE

Afin de vérifier la conformité de la pose suivant le DTU 36.5, la fiche de relevé de côtes vous sera communiquée et devra impérativement nous être retournée et complétée à l'adresse **rapportinterventions@gam-menuiseries.fr** afin de statuer.

Dans le cas de non-réception de cette fiche de relevé de côtes dûment renseignée, nous ne pourrions convenir d'une intervention.

En cas de relevé reçu avec des informations erronées, constaté par nos techniciens, l'intervention vous sera facturée à hauteur de 399€ HT. Tout déplacement de nos techniciens sera conjointement fait avec un représentant de votre société sur les lieux du chantier (coordonnée téléphonique et mail à communiquer à la déclaration SAV).

INTERVENTION D'UN TECHNICIEN SAV GIMM MENUISERIES SUR LE LIEU DE POSE (uniquement en France continentale)

Le technicien SAV GIMM Menuiseries contrôlera le Produit et indiquera si la garantie commerciale ou les garanties légales s'appliquent.

Si après examen du Produit la garantie commerciale ou les garanties légales ne s'appliquent pas, alors une somme forfaitaire de 399€ HT sera demandée pour le déplacement du technicien SAV.

Cette somme sera également demandée pour le déplacement du technicien SAV en cas d'impossibilité d'accéder au chantier.

CONTENU ET DURÉE DE LA GARANTIE COMMERCIALE

Pendant la durée de la garantie commerciale, nous nous engageons selon notre choix, soit :

- à réparer le Produit (si cela est possible);
- ou à fournir un Produit de remplacement à l'identique ou d'un niveau de gamme équivalent (en cas d'arrêt de commercialisation d'un Produit);
- ou à procéder au remboursement du Produit si aucun produit équivalent n'est disponible et en cas d'impossibilité de réparation. Tout produit remboursé peut-être repris à la demande exclusive de la société GAM.

LA GARANTIE COMMERCIALE



LA GARANTIE COMMERCIALE NE COUVRE PAS DE FAÇON GÉNÉRALE :

- Un stockage non conforme aux règles d'or indiquées dans le Livret et/ou la notice de pose.
- Le remplacement des Pièces d'Usure (joints, roulettes, brosses, butées, ampoules, pile, etc.).
- Les dommages résultant d'une modification du Produit par le Client.
- Une évolution de la brillance et de la couleur.
- Les exsudations de substances au travers du film de finition (comme résines, tanins...).
- Les dommages causés par les chocs et les frottements, par un contact avec des produits agressifs, notamment ceux utilisés en construction (ciment, plâtre, enduit).
- Les défauts résultant du non-respect des normes DTU et CPT, des règles de l'art et des notices de pose des produits.
- L'utilisation du Produit non-conforme à sa destination.
- Un défaut de réglage du Produit.
- Un défaut d'entretien du Produit.
- La casse, la rayure par le Client du Produit ou du vitrage.
- La fente et fissure des Produits bois.
- Les détériorations résultant d'un environnement extérieur ou intérieur ou de conditions anormalement agressives (tels que notamment sel, vent violent, température excessive, altitude, humidité de l'air).
- Les détériorations provenant de l'usure ou du vieillissement normal du Produit.
- Les différences de couleurs des matériaux (bois) apparentes à la livraison.

- L'évolution des couleurs ou matériaux (notamment due à l'exposition du Produit) et, le cas échéant, l'apparition d'un film gras en surface.
- Les dommages résultant de cas de force majeure (tels que définie par le Code civil), y compris incendie, dégâts des eaux, foudre.
- Les déformations n'entraînant pas un mauvais fonctionnement du Produit.
- La tenue mécanique de la laque, la corrosion et le farinage ne sont pas garantis pour les volets si ces derniers sont posés à moins de 1500 mètres de la mer.
- La déformation temporaire de la menuiserie sous l'effet du soleil (effet bilame).

LES GARANTIES LÉGALES

GIMM Menuiseries est tenu à la garantie de délivrance, conformément à l'article 1604 du Code civil, à la garantie des défauts cachés dans les conditions des articles 1641 et suivants du Code Civil, ainsi qu'aux garanties décennales conformément à l'article 1792-2 et de bon fonctionnement conformément à l'article 1792-3 et suivants du Code Civil.

LES PIÈCES DÉTACHÉES

Si les garanties légales et commerciales ne s'appliquent pas, vous pouvez commander des pièces détachées (identiques ou similaires aux pièces d'origine) des Produits auprès GIMM Menuiseries. Le prix de ces pièces détachées vous sera communiqué sur demande.



LES PORTES D'ENTRÉE ET DE SERVICE



Nous garantissons l'ouverture, la fermeture, l'étanchéité à l'air/l'eau et le non-embuage à l'intérieur du double vitrage des portes d'entrée.

	Produit	Main d'œuvre et déplacement
Portes d'entrée Aluminium, Acier, PVC, Bois	10 ans	10 ans
Tenue des assemblages	10 ans	10 ans
Déformation empêchant une utilisation normale du produit	10 ans	10 ans
Etanchéité vitrage	10 ans	10 ans
Portes de service	2 ans	2 ans

ACCESSOIRES VENDUS SEULS OU EN OPTION

Système LED pour porte d'entrée : LED, alimentation, commande, détecteur	2 ans	-
Grille de défense	2 ans	-
Petit bois à coller ou intégrés	2 ans	-
Quincailleries	10 ans	10 ans
Serrure, crémone HS (hors effraction)	5 ans	5 ans

FINITION DES PRODUITS EN USINE

Nous garantissons notre finition contre l'écaillage, le décollement (lasure, peinture), la corrosion (sauf si causé par pliage ou déformation après laquage), le farinage (aspect poudreux), le changement de teinte (si DE>7) et la perte de brillance si diminution de plus de 15 gloss.

Aluminium (porte d'entrée et porte de service) Acier (porte d'entrée)	10 ans	10 ans
PVC, Bois (porte d'entrée et porte de service)	2 ans	2 ans
Accessoires (poignée, grille, caches fiches, serrures...)	2 ans	2 ans

Choisir une couleur foncée comporte certains risques. En cas d'exposition directe au soleil, la porte peut atteindre des températures élevées pouvant provoquer des brûlures en cas de contact prolongé. L'exposition prolongée de la porte au soleil comporte également un risque de déformation important pouvant altérer son bon fonctionnement. Le choix de la couleur de votre porte d'entrée acier doit être cohérent avec son exposition.

De façon spécifique pour les portes d'entrée et de service, **LA GARANTIE COMMERCIALE NE COUVRE PAS :**

- Les détériorations liées au montage d'un ferme-porte automatique.
- L'utilisation de quincaillerie autre que celle d'origine.
- L'étanchéité à l'air et l'eau des portes d'entrée sans seuil et des portes de service.
- Produit ayant subi une alteration : découpe, **coup, rayure**, déformation.
- Milieu agressif : produit posé à moins de 10 km du littoral, milieu chloré, vapeurs corrosives, bouches d'égoûts, poussières de ciment et de plâtre
- Choc thermique important ou violent
- Nettoyage avec des produits inappropriés
- Produit ayant subi une modification : relaquage, découpe
- L'absence d'entretien, ou un entretien différent de celui que nous préconisons pour la porte et pour la serrure

LES FENETRES & BAIES



Nous garantissons l'ouverture, la fermeture, l'étanchéité à l'air/l'eau et le non-embuage à l'intérieur du double vitrage, l'isolation thermique selon leurs performances indiquées dans le catalogue GIMM Menuiseries.

	Produit	Main d'œuvre et déplacement
Fenêtre et baie Aluminium, PVC, Bois	10 ans	10 ans
Chariot de roulement des baies coulissantes	2 ans	2 ans

ACCESSOIRES VENDUS SEULS OU EN OPTION

Bloc de volet roulant intégré		
Tablier (composants et accessoires)	2 ans	2 ans
Motorisation Somfy® (1) et Delta Dore (2) (moteur ou télécommande ne réagit plus)	5 ans	2 ans
Grille de ventilation	2 ans	2 ans
Poignée, barillet et crémone (hors effraction)	2 ans	2 ans
Petit bois et cadre rapporté	2 ans	2 ans
Croisillon PVC	2 ans	2 ans
Crémone décorative ou en applique, cache-fiches décoratif	2 ans	-
Serrure, crémone HS (hors effraction)	2 ans	-

FINITION DES PRODUITS EN USINE

Nous garantissons notre finition contre l'écaillage, le décollement (lasure, peinture), le craquellement et le plissement du revêtement.

Aluminium : craquelure finition couleur	5 ans	5 ans
PVC décor bois : décollement du revêtement	2 ans	2 ans
PVC : craquelure finition couleur	5 ans	-
Bois et finition couleur	2 ans	2 ans
Poignée	2 ans	-

De façon spécifique pour les fenêtres, **LA GARANTIE COMMERCIALE NE COUVRE PAS :**

- L'utilisation de quincaillerie autre que celle d'origine.
- Un usage inapproprié du produit comme par exemple utilisation d'une porte fenêtre ou baie coulissante en porte d'entrée.

(1) Pour toute assistance contacter l'assistance téléphonique motorisation Somfy® au 0820 055 055 (0,15€/min + coût de l'appel) et téléchargez l'application **SOMFY Help Me**

(2) Contacter le support technique Pro DeltaDore au 02 72 96 03 57 (exclusivement pour les pros) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

LES VOILETS



Nous garantissons l'ouverture et la fermeture de nos volets.

	Produit	Main d'œuvre et déplacement
Volets battants Bois, PVC	2 ans	2 ans
Volets roulants	2 ans	2 ans
Persiennes PVC	2 ans	2 ans

ACCESSOIRES VENDUS SEULS OU EN OPTION

Accessoires pour volets battants Bois, PVC	2 ans	2 ans
--	-------	-------

FINITION DES PRODUITS EN USINE

Nous garantissons notre finition contre l'écaillage, le décollement (lasure, peinture), le craquellement et le plissage du revêtement.

Volets battants	2 ans	2 ans
Volets roulants	2 ans	2 ans
Persiennes PVC	2 ans	2 ans

De façon spécifique pour les volets, **LA GARANTIE COMMERCIALE NE COUVRE PAS :**

- L'utilisation de quincaillerie autre que celle d'origine.

LES BLOCS-PORTES INTÉRIEURS



Nous garantissons la tenue des assemblages de nos blocs-portes intérieurs.

	Produit	Main d'œuvre et déplacement
Blocs-porte et portes seules	2 ans	2 ans
Portes coulissantes Bois	2 ans	2 ans

ACCESSOIRES VENDUS SEULS OU EN OPTION

Poignée, cache-fiches, barillet	2 ans	-
Serrure HS (hors effraction)	2 ans	2 ans
Les systèmes coulissants en applique	2 ans	

FINITION DES PRODUITS EN USINE

Nous garantissons notre finition contre l'écaillage, le décollement (lasure, peinture), le craquèlement et le plissage du revêtement.

Portes battantes	2 ans	2 ans
Portes coulissantes	2 ans	2 ans
Systèmes coulissants finis	2 ans	2 ans

De façon spécifique pour les blocs-portes, **LA GARANTIE COMMERCIALE NE COUVRE PAS :**

- L'utilisation de quincaillerie autre que celle d'origine.
- Les aspérités de surface sur les produits pré-peints.

LES ESCALIERS



Nous garantissons la bonne tenue mécanique et des collages de nos escaliers.

	Produit	Main d'œuvre et déplacement
Les escaliers bois et bois/métal	10 ans	10 ans
Les escaliers hélicoïdaux Spirano bois, métal et galva	5 ans	-
Les escamotables	5 ans	-
Les échelles bois	2 ans	-

ACCESSOIRES VENDUS SEULS OU EN OPTION

Rampe et balustrade y compris Claustra	2 ans	2 ans
--	-------	-------

FINITION DES PRODUITS EN USINE

Nous garantissons notre finition contre l'écaillage, le décollement (lasure, peinture), le craquellement et le plissage du revêtement.

Finition usine	2 ans	2 ans
----------------	-------	-------

Les escaliers et balustrades sont destinés exclusivement à une utilisation intérieure.

Ils ne sont pas adaptés à une utilisation par des personnes à mobilité réduite (à l'exclusion de la Gamme PMR), ni dans les locaux destinés à accueillir du public, ni dans les parties communes de résidences collectives.

De façon spécifique pour les escaliers, **LA GARANTIE COMMERCIALE NE COUVRE PAS :**

- Les dommages causés par les chocs et les frottements ou par les contacts de produits agressifs, notamment ceux utilisés en construction (ciment, plâtre, enduits).
- La casse des verres et miroirs.
- Le décor abimé suite à des frottements ou nettoyages à l'aide de produits inadaptés.
- Les craquements et grincements du bois suite à un maintien non conforme de la notice de pose.
- La non homogénéité d'aspect entre les composants bois d'un même produit ou les critères de non homogénéité d'ordre esthétique liée à la singularité du bois (noeuds, veines, rugosité...).



DOCUMENT ET PHOTOS NON CONTRACTUELS. LES DESCRIPTIONS DONNÉES DANS CETTE DOCUMENTATION ONT UN CARACTÈRE INDICATIF. GIMM MENUISERIES SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER SES PRODUITS SANS QUE CE DOCUMENT PUISSE LUI ÊTRE OPPOSÉ.

GAM-S.A.S.U. AU CAPITAL DE 200 000€ - SIÈGE SOCIAL : ZA - 15 HAMEAU RAMBERTON - PONT TRAMBOUZE - 69470 COURS.

GIMM MENUISERIES – JANVIER 2025.